

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/15

Economies d'eau à Delémont

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts

Le Conseil communal répond comme suit :

- 1) Le Conseil communal a sensibilisé la population delémontaine quant à la situation hydrique difficile par des actions concrètes, telles que l'arrêt des fontaines, et par des communiqués de presse.
- 2) Les seuils varient beaucoup en fonction de la situation spécifique de chaque cas, en fonction de la production d'eau, des adductions disponibles et de la demande en eau potable. Les SID ne fixent donc aucun seuil de restriction en m<sup>3</sup>/h mais bien en fonction de la situation et de la dynamique hydrique du moment. Par exemple, durant les deux sécheresses 2015, un point de situation quotidien permettait de faire le point sur les éventuelles restrictions.
- 3) Les types de restrictions sont également décidés de façon dynamique selon la saisonnalité. Il ne sert en effet à rien de prononcer des restrictions sur l'utilisation des piscines en hiver par exemple. Les dommages économiques des restrictions doivent également être considérés dans la mesure du possible.
- 4) Les SID ont réalisé des investissements ciblés et par ordre de priorité avec une vision globale de la production et de la distribution d'eau. Le taux de fuite est de 13 % environ à Delémont, contre plus de 30 % dans certaines communes jurassiennes. Il est donc normal que les consommateurs delémontains puissent profiter de leurs ressources. Rehausser les seuils de restriction amènerait à une situation absurde de rejet des trop-pleins en rivière puisque, bien que généreusement dimensionnées, les capacités de stockage sont limitées.
- 5) Pour ce qui est de la communication, le site internet de la ville de Delémont, le *Delémont.ch*, les conférences de presse et communiqués de presse réguliers informent les citoyens de la situation régulièrement et selon les besoins.
- 6) La politique énergétique de la ville ne traite pas de la gestion des ressources en eaux potables. Cette gestion est assurée par le PGAE. Toutefois, les économies d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable locale est d'ores et déjà une réalité du service de l'eau des SID. En cela, il est l'un des premiers de Suisse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1<sup>er</sup> février 2016